

Assemblées territoriales 2014 : la parité encore oubliée !

Depuis octobre 2009, les propositions de mode de scrutin pour les assemblées territoriales de 2014 se modifient au gré des préoccupations électorales du moment, mais toujours avec la même désolante constante : l'indifférence des législateurs vis à vis de l'exigence paritaire.

L'Observatoire de la parité évaluait, en octobre dernier, que le scrutin uninominal à un tour, mâtiné de 20% de proportionnelle, produirait des conseils régionaux à 83% masculins, alors qu'ils sont actuellement paritaires.

Le projet de mode de scrutin que vient d'adopter le 12 mai la Commission des lois, lui, reprendrait strictement celui qui régit les conseils généraux actuels, masculins à ... 87%. . Et même à plus de 95% dans quinze de nos départements !

Les femmes en ont assez que leur disparition programmée des futures assemblées territoriales se résume à un vague dommage collatéral, ne méritant guère qu'un regret poli et des promesses sans calendrier !

Le réseau pluraliste *Elles aussi*, qui agit depuis 1992 pour la parité dans TOUTES les instances élues, demande aux femmes et aux hommes de ce pays d'interpeller leurs sénatrices et sénateurs, leurs député-e-s, afin qu'ils élaborent une loi qui intègre la garantie d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les conseils territoriaux de 2014.